



COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL Du jeudi 20 mai 2021 – 18h30

Le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la mairie, sous la présidence d'Antoine Huynh, Maire.

Nombre de membres en exercice : 14

Présents : 10

Excusé : 3

Absent : 1

Présents : Antoine Huynh, Clarence Appell, Peggy Viola, Carlos Machado Coelho, Nathalie Jacquier, Benjamin Bou Aziz, Brigitte Simon, Fabrice Mermin, Joseph Bracco, Sandra Fiorèse.

Excusé : Cyril Durand (pouvoir à Clarence Appell), Frédéric Thomas (pouvoir à Antoine Huynh), Patrick Bastien (pouvoir à Peggy Viola)

Absent : Jean-Christophe Eichenlaub

Ordre du Jour :

- Révision des tarifs du cimetière
- Vente des caveaux et concession à l'avance
- Candidature à l'Appel à projets 2021 Eclairage public raisonné dans le cadre de la Stratégie Lumière du PNR du Massif des Bauges
- Coupure de l'éclairage public la nuit
- Souscription d'un emprunt
- Attribution du marché à procédure adaptée pour les travaux de sécurisation de la route de la Verdasse et d'aménagement du cours d'eau
- Cessions de la mini-pelle, de la remorque et du 4x4 communal
- Achat d'un véhicule communal
- Décision modificative n°1
- Demande d'autorisation d'aménagement du chemin d'accès au pont des poules
- Questions et informations diverses :
 - Point sur les travaux de l'école
 - Journée Fauche qui peut au Revard

Carlos Coelho est désigné secrétaire de séance.

Aucune remarque concernant le dernier compte-rendu du conseil municipal du 29 avril 2021 n'étant formulée, il est adopté.

Peggy Viola intervient au sujet des référents de hameaux et de la commission Revard. Une réunion a eu lieu le 7/04 avec 7 référents. Un projet sur le miel est lancé.

La commission Revard dont fait partie Antoine, Fabrice, Patrick et Peggy s'est réunie. Leur base de travail sont les labels, notamment « station verte ». La commission se réunira à nouveau en juin.

Antoine précise qu'au syndicat SMSB il ne rendra pas part à la commission d'appel d'offres pour la retenue collinaire à la Féclaz étant contre ce projet.

REVISION DES TARIFS DU CIMETIERE

Suite à la construction de caveaux (2 de 2 places et 2 de 4 places) pour un montant de 9 850 € HT les prix des caveaux avaient été augmenté pour l'année 2021. Une subvention pour ces travaux a été accordée par le département pour un montant de 4 019 €. M. le Maire propose donc de réajuster le prix des caveaux qui avait été voté comme suit pour l'année 2021 :

	2019	2020	2021	Nouveaux tarifs 2021
Concession cimetière 50 ans :				
1m x 2.60 (pleine terre)	100 €	100 €	100 €	
2m x 2.60 (pleine terre)	200 €	200 €	200 €	
Caveau 2 places	2 000 €	2 000 €	2 250 €	1 800 €
Caveau 3 places	2 100 €	2 100 €	2 450 €	2 000 €
Caveau 4 places	2 650 €	2 650 €	2 750 €	2 300 €
Caveau 6 places	3 100 €	3 100 €	-	
Concession colombarium 50 ans :				
Case de colombarium	100 €	100 €	100 €	
	1 047 €	1 047 €	1 047 €	

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve les nouveaux tarifs 2021 pour les caveaux au cimetière.

VENTE DES CAVEAUX ET CONCESSION A L'AVANCE

Jusqu'à présent la politique de la commune était de ne pas vendre des caveaux en avance pour en avoir toujours de disponible. Suite à la construction de 4 caveaux supplémentaires, M. le Maire propose de continuer de garder les caveaux récemment construits « en réserve ». Lorsqu'une personne demandera à acheter un caveau en avance, la commune pourra proposer de demander un devis pour la construction du caveau.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve cette proposition.

CANDIDATURE A L'APPEL A PROJETS 2021 ECLAIRAGE PUBLIC RAISONNE DANS LE CADRE DE LA STRATEGIE LUMIERE DU PNR DU MASSIF DES BAUGES

La Stratégie Lumière du PNR du Massif des Bauges engagée par les Syndicats d'énergie et le PNR du Massif des Bauges, vise à concilier les besoins d'éclairage liés aux usages humains avec la préservation de la biodiversité et la reconquête du ciel nocturne.

Le présent appel à projet a pour but d'accompagner les communes du Parc, dans l'expérimentation de solutions techniques concrètes pour atteindre les objectifs de la stratégie lumière, sur tout ou partie de leur patrimoine, dès 2021.

Le Parc naturel régional du Massif des Bauges accompagnera les dépenses de rénovation de l'éclairage public, en complément des aides possibles par les syndicats d'énergie, pour un montant maximum supplémentaire de 30 % du montant HT des dépenses éligibles et dans un plafond maximum d'aide de 18 000 € / commune pour l'ensemble des appels à projet (2019, 2020, 2021) sur la ligne budgétaire du Conseil Régional Auvergne Rhône Alpes dédiée aux investissements sur le territoire du PNR.

Les travaux prévus de rénovation d'éclairage public avec l'installation d'horloges astronomiques s'élèvent à 15 000 € HT. Un dossier a déjà été déposé auprès du SDES. Pour compléter, M. le Maire propose également de candidater à cet appel à projet du PNR des Bauges.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décide de candidater à cet appel projet pour les travaux de rénovation d'éclairage public s'élevant à 15 000 € HT
- Autorise M. le Maire à signer tous les documents s'y rapportant

COUPURE DE L'ECLAIRAGE PUBLIC LA NUIT

Les travaux de rénovation d'éclairage public et notamment le changement des armoires électriques permettront de couper l'éclairage public la nuit sur la commune. Son extinction la nuit permet tout à la fois de préserver l'environnement en réduisant les nuisances lumineuses pour les riverains, la faune, la flore et diminuer la facture énergétique.

Une discussion s'engage sur le choix des horaires d'extinction. Il est finalement proposé de couper l'éclairage de 22h à 6h du 1er septembre au 31 mai et d'éteindre complètement du 1er juin au 31 août, les jours étant plus longs à cette période.

Ces horaires pourront toujours être modifiés plus tard si nécessaire ou lors d'une manifestation dans la salle polyvalente qui nécessiterait un éclairage sur la place.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décide de couper l'éclairage public de 22h à 6h du 1er septembre au 31 mai et d'éteindre complètement du 1er juin au 31 août dès que les horloges astronomiques seront installées.
- Charge M. le Maire de prendre l'arrêté précisant les modalités d'application de cette mesure, et en particulier les horaires d'extinction, les mesures d'information de la population et d'adaptation de la signalisation.

SOUSCRIPTION D'UN EMPRUNT

Lors du vote du budget, il a été prévu de souscrire un emprunt de 100 000 €. Les taux étant très bas actuellement, des simulations pour un montant de 100 000 € et un montant de 120 000 € ont été demandées à plusieurs banques. M. le Maire propose de souscrire un emprunt de 120 000 € pour avoir plus de trésorerie et propose de retenir la proposition suivante :

Banque : Crédit Agricole

Montant : 120 000 €

Durée : 12 ans

Taux : 0.61 %

Echéances constantes trimestrielles : 2 594.52 €

Après présentation des différentes simulations et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Décide de souscrire l'emprunt présenté ci-dessus.
- Autorise M. le Maire à signer tous documents s'y rapportant

ATTRIBUTION DU MARCHE A PROCEDURE ADAPTEE POUR LES TRAVAUX DE SECURISATION DE LA ROUTE DE LA VERDASSE ET D'AMENAGEMENT DU COURS D'EAU

Monsieur le Maire rappelle qu'un marché de travaux de sécurisation de la route de la Verdasse et d'aménagement du cours d'eau a été lancé par la collectivité sous la forme d'une procédure adaptée. Cette consultation a été lancée le 5 avril 2021 pour une remise des offres fixée au 19/04/2021 à 17H00. 9 offres ont été reçues.

Les membres de la commission d'appel d'offres se sont réunis le 17 mai à 17H30 afin de procéder au choix de la meilleure offre au regard des critères de sélection, après présentation du rapport d'analyse des offres établi par le maître d'œuvre.

Monsieur le Maire propose de retenir le prestataire suivant :

- SAS Spie Batignolles Blondet pour un montant de 125 415.74 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- Décide de retenir l'entreprise ci-dessus dans le cadre du marché de travaux de sécurisation de la route de la Verdasse et d'aménagement du cours d'eau.
- Donne pouvoir au maire ou à son représentant pour prendre toutes les mesures nécessaires à la bonne exécution de cette délibération.

Il est précisé qu'une négociation a été faite avec l'entreprise. L'enfouissement des réseaux télécom va être réalisé et le poteau Enedis sera reculé de 4-5m. C'est cette entreprise qui posera également les ralentisseurs prévus au niveau du carrefour du Nid et qui s'occupera du marquage au sol et du passage piéton.

Les travaux route de la Verdasse vont démarrer en juin et dureront deux mois. La route ne sera pas barrée sauf lors des enrobés.

CESSIONS DE LA MINI-PELLE, DE LA REMORQUE ET DU 4X4 COMMUNAL

Comme évoqué lors d'un précédent conseil, les usages de la commune ont changé et le matériel actuel ne correspond plus aux besoins de la commune. Il est donc proposé de céder une partie du matériel qui n'est pas suffisamment exploitée pour en acquérir d'autres qui répondent plus aux besoins. Ainsi, il est proposé de céder la mini-pelle pour un montant de 23 000 € HT et la remorque pour un montant de 3 000 € HT à M. Chapuis du Gaec de l'Ecluse 73410 ST-OURS.

La cession du 4*4 est également envisagée, une proposition a été faite par Millet Paysage pour un montant de 6250 € HT.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve la cession de la mini-pelle, la remorque et le 4x4 tel que présenté ci-dessus
- Autorise M. le Maire à signer tous documents s'y rapportant

ACHAT D'UN VEHICULE COMMUNAL

Les ventes d'engins communaux précédemment cités nous permettront d'acquérir un certain nombre d'autres matériels indispensables pour la commune et notamment un camion benne.

Une option d'achat a été faite sur un camion benne Citroën de 2018 pour un montant de 19 320 € HT.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve l'achat de ce camion benne

DECISION MODIFICATIVE N°1

Dans le cadre des travaux de renouvellement de l'eau potable aux Légers et La Neuve effectués par Grand Lac, les poteaux incendies qui n'était plus aux normes vont être changés. La défense incendie étant de la compétence de la commune, le renouvellement est à la charge de la commune.

Un devis de 5 380 € TTC a été établi. Cette dépense n'a pas été prévue au budget, il convient donc de réaliser une décision modificative pour faire des virements de crédits d'une opération d'investissement à une autre.

De plus, suite aux devis établis pour l'école numérique, il est nécessaire d'ajouter 126 € de crédits à l'opération correspondante.

Suite à l'attribution du marché pour les travaux d'aménagement de la Verdasse, il est nécessaire d'ajouter 3 612 € de crédits à l'opération correspondante.

Suite à l'avancement du dossier du PUP (projet urbain partenarial), il est nécessaire d'inscrire en dépenses le montant total du transformateur et en contrepartie d'inscrire en recettes les contributions des propriétaires.

Il est également nécessaire d'ajouter 500 € de crédits pour l'achat de plaques de numéro de voirie.

Investissement	
<i>Dépenses</i>	
21318 - 099 : non affectée	14 128 €
21568 - 027 : Défense incendie	5 380 €
21538 - 43 : Voies et réseaux divers (PUP)	58 234 €
2151 - 111 : Aménagement route de la Verdasse	3 612 €
2183 -101 : Ecole numérique	126 €
2152 - 030 : Dénomination – numérotation de voirie	500 €
Total	87 700 €
<i>Recettes</i>	
1348 - Autres	54 000 €
024 – Produits des cessions	13 700 €
1641 - emprunt	20 000 €
Total	87 700 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve la présente décision modificative.

DEMANDE D'AUTORISATION D'AMENAGEMENT DU CHEMIN D'ACCES AU PONT DES POULES

Mme Ferran, habitante du hameau des Favrans a à plusieurs reprises sollicité la municipalité pour trouver une solution concernant le chemin rural d'accès au Pont des Poules. Ce chemin passe le long du pignon de sa maison ce qui lui occasionne des désagréments. Plusieurs échanges et demandes ont déjà eu lieu lors de

la mandature précédente. Une proposition avait été faite en conseil municipal avec un échange de terrain, ce qui avait été refusé par le conseil municipal le 19/02/2019.

Afin de trouver une solution à soumettre au Conseil municipal, Frédéric Thomas et Clarence Appell se sont rendus sur place à plusieurs reprises.

Plusieurs options ont été envisagées : déviation, échange de terrains, etc...

Finalement, compte tenu de la complexité du problème et de l'historique propre à ce chemin, Frédéric Thomas et Clarence Appell proposent une solution simple consistant à dévier le parcours du chemin sans procéder à des échanges de terrains ni de traversée de torrent. Seul un aménagement devrait être réalisé sur le terrain de Mme Ferran, à sa charge.

La commune s'engagerait dans ce cas à installer un balisage conforme à ce nouvel itinéraire.

Fabrice Mermin qui travaille sur les sentiers de la commune avec Grand Lac, précise que le sentier actuel doit être inscrit dans le PDIPR (Plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée) et fera l'objet d'un tracé par Grand Lac dans le cadre du schéma de randonnées. Dans ce contexte, il lui semble incohérent de modifier le tracé actuel sans validation auprès de Grand Lac.

Un débat s'engage entre les membres du Conseil. Fabrice Mermin propose de solliciter Grand Lac afin d'étudier cette possibilité de changer le tracé officiellement. Carlos Coelho propose dans cette logique de reporter la décision à un prochain conseil. Monsieur le Maire, préfère procéder au vote sans report compte tenu de l'ancienneté de la demande.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, vote contre (le vote du Maire étant prépondérant) cette demande d'autorisation d'aménagement.

Pour : 3 (Clarence Appell (pouvoir de Cyril Durand), Frédéric Thomas (pouvoir à Antoine Huynh)

Contre : 3 (Antoine Huynh, Joseph Bracco, Benjamin Bou Aziz)

Abstentions : 7 (Sandra Fiorèse, Carlos Coelho, Peggy Viola (pouvoir de Patrick Bastien), Fabrice Mermin, Brigitte Simon, Nathalie Jacquier)

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES :

- Point sur les travaux de l'école: les travaux ont eu lieu pendant les vacances d'avril. Certaines finitions sont à revoir ainsi que la pose de l'escalier hélicoidal métallique extérieur. Ces travaux seront dans tous les cas terminés à la fin de l'année scolaire.
- Journée Fauche qui peut au Revard : cette journée organisée par le Parc des Bauges consiste à couper les verâtres plantes invasives des alpages. 10 personnes sont inscrites, en raison du mauvais temps prévu, elle est reportée au week-end du 29 mai.

Fin de séance : 21h40

Le Maire,



Antoine HUYNH